

ASSOCIATION DES BERGERS NEERLANDAIS DE FRANCE
Club affilié à la Société Centrale Canine
Présidente Annie POUVESLE

EXAMEN OCULAIRE (valable deux ans)
Dépistage des tares oculaires, principalement Atrophie Progressive Rétinienne APR)
(date limite d'inscription: le 1 septembre 2024)

Depuis de nombreuses années, l'ABNF veut participer à l'éradication de l'APR chez le Schapendoes et le Chien Loup de Saarloos. Il reste toujours nécessaire de pratiquer l'examen clinique de l'œil du chien, (parallèlement à l'examen génétique avec prise de sang (préférée) ou cellules buccales pour le schapendoes uniquement), car l'examen ophtalmologique permet de détecter également les autres anomalies comme les cataractes. Le Comité de l'ABNF continue de vouloir favoriser ce dépistage. Aussi sera-t-il possible de présenter son chien (schapendoes ou CLS de plus d'1 an) à un vétérinaire agréé lors de la Nationale d'élevage

le samedi 14 septembre 2024 (de 14h à 18h)

En quoi consiste l'examen? : quelques gouttes d'atropine pour dilater la pupille sont mises avant que le vétérinaire spécialisé n'examine l'œil avec un matériel adapté. C'est totalement indolore, sans contact avec l'œil. Un certificat officiel reconnu par la SCC et le club de race est alors délivré.

Bulletin d'inscription examen oculaire samedi 14 septembre 2024 à CERILLY (03350)

(Réservé en priorité aux chiens participants à la Nationale d'élevage)

Partie à renvoyer avec votre inscription à la nationale + la copie du pédigrée si le chien est étranger
+ votre règlement (ordre ABNF) à **A et B Pouvesle Les Cottats 89330 VERLIN**

Si vous choisissez d'inscrire sur www.cedia.fr par carte bancaire, il ne sera pas nécessaire d'utiliser ce formulaire.

Propriétaire / Détenteur : <input type="text"/>	
Adresse : <input type="text"/>	
NOM du CHIEN : <input type="text"/>	
Identification : <input type="text"/>	
Né(e) le : <input type="text"/>	Sexe : <input type="text"/>
LO : <input type="text"/>	
Race : <input type="text"/>	

Je, soussignédemande que mon chien ci-dessus indiqué, soit examiné par le vétérinaire agréé pour le dépistage des tares oculaires lors de la Nationale d'élevage de l'ABNF le 14 septembre 2024 à Cérilly (03).

Je suis informé que les résultats de l'examen oculaire seront remis par le vétérinaire au Président de l'ABNF pour enregistrement et publication sur le site internet de l'ABNF ainsi que transmis directement à la SCC.

Fait à le.....Signature.....

Tarif EXPO + EXAMEN OCULAIRE: 1° chien: 150€ / 2° chien: 141€ / chaque chien suivant: 137€ / vétérinaire et champion: 120€ / Réduction de 10€ pour les membres de l'ABNF (95€ si payé séparément de l'expo). Règlement par chèque à l'ordre de ABNF. qui sera débité après la manifestation (envoyer à A et B Pouvesle Les Cottats 89330 VERLIN)) ou par carte bancaire sur le site www.cedia.fr

Pour les chiens «ne concourant pas» à l'exposition, nous contacter. (A Pouvesle 03 86 91 17 70 / 06 84 50 33 48)